

COMMUNE DE BERNEX

PV N°08

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 15 mars 2016**

Séance ordinaire, tenue à 20h00 à la salle du Conseil municipal

Présent(e)s :

Président	:	André Baud
Vice-Président	:	Pierre Jordi
Secrétaire	:	Ariane Chassot
Vice-Secrétaire	:	Walter Bisol

Mmes et MM. Marie-José Baeriswyl, Karl-Anton Baumann, Véronique Berndt, Nathalie Challet, Benoît Charbonnet, Eliane Demierre, Alexandra Doerks, Alain Dubois, Aurélie Friedli, Jacques Friedli, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Laurence Kunz, Sandra Marconi, Philippe Mercier, Christine Nouvelle Damond, Katia Pahud, Ivan Sierro, Guillaume Zufferey.

Excusé-e-s : Mme Christine Coudre, Secrétaire générale.

Assistent également à la séance :

M. Gilbert Vonlanthen	:	Maire
M. Cyril Huguenin	:	Conseiller administratif
Mme Guylaine Antille	:	Conseillère administrative
Mme Gabrielle Decrausaz	:	Assistante du Conseil municipal
M. Didier Gilodi	:	Chef du Dpt des Finances
Mme Ariane Mabillard	:	Responsable de l'informatique
Mme Gaëlle Gioria	:	Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 février 2016
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Présentation du compte rendu financier (crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2015)
6. DD 108164-3 transformation d'une maison existante, sise route de Soral 93A, en 1 logement et création de 4 logements HPE : demande de dérogation (IUS)
7. DD 108659-3 construction d'une villa individuelle (toit plat), au chemin de Calabry 9 : demande de dérogation

8. Cautionnement de la Commune de Bernex en faveur de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement en vue de l'acquisition, par la FCBL, d'un ensemble de parcelles situées dans le Vieux-Lully, d'un périmètre de 4001 m.
 9. Projet de motion du groupe PLR : « Inauguration de la cour et du parc Marina »
 10. Questions
 11. Informations
-

Le Président, **M. André Baud**, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour reçu par courrier postal. **Le Président** salue la présence des Conseillers municipaux, celles de M. Gilbert Vonlanthen, Maire, de Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, ainsi que celle de M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif. Il souhaite la bienvenue à Mme Gabrielle Decrausaz, Collaboratrice en charge du Conseil municipal, à Mme Gaëlle Gioria, procès-verbaliste, ainsi qu'à Mme Ariane Mabillard, responsable de l'informatique, et à M. Didier Gilodi, Chef du Service des Finances. **Le Président** excuse l'absence Mme Christine Coudre, Secrétaire Générale. **Le Président** salue également la présence du public venu suivre les débats ainsi que celle du photographe officiel de la commune, M. Jean-Paul Levet, qui a fêté ses 80 ans hier. Le Conseil Municipal apporte à M. Levet ses sincères félicitations pour son parcours de vie et ses contributions photographiques pour la commune : il s'agit d'un immense travail, et tous lui souhaitent une belle continuation. Le Président lui octroie également le droit de faire des photos lors de la présente séance.

À l'issue de ce Conseil, une verrée sera offerte et toutes et tous y sont cordialement invités.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité (22 votants).**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 février 2016

- **Le PV du 9 février 2016 est accepté, sans modification, par 20 voix pour et 2 abstentions (0 refus).**

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Bureau a reçu plusieurs courriers qui ont été transmis aux Conseillers Municipaux par Mme Decrausaz en date du 9 mars 2016 par messagerie.

Le premier courrier est rédigé par l'UDC et porte à la connaissance du Bureau un courrier qu'il a fait parvenir à l'Office de l'urbanisme suite aux enquêtes publiques n°1855 et 1856 sur Bernex-Est et Vailly.

L'association Bernex-Soleil adresse un large courrier, daté du 28 février 2016, concernant le projet d'urbanisation de Vailly et particulièrement sur la concertation en cours. Sont joints à ce courrier une copie d'un courrier envoyé au DALE (Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie) ainsi que la présentation powerpoint de la concertation – le tout dans le but d'illustrer le propos écrit. Au travers de ce courrier, l'association relève plusieurs préoccupations : le projet semble déjà ficelé ; bien que contestée, la forme semble acceptée et le nombre d'étages sur le front de la Route de Chancy est d'une dizaine ; la classification en zone 3 est également contestée.

L'association estime que le développement se précipite sous l'égide du DALE et que la concertation n'est pas optimale. L'association sollicite une audition par la commission « Aménagements et Infrastructures » afin de discuter de vive voix et de lui présenter les éléments précédemment évoqués. Ils soulignent que cela est justifié d'autant que le Conseil devra bientôt se prononcer sur les modifications de zones.

Ce courrier sera transmis à la commission « Aménagement et Infrastructures » afin qu'elle décide de la suite qu'elle souhaite y donner.

M. Bisol a fait parvenir au Bureau une copie de la réponse du Service de la Surveillance des communes concernant sa demande d'investiguer sur la procédure suivie lors de la réception de pétitions par l'administration – cela avait été exprimé lors de la dernière séance du Conseil municipal.

En réponse, le Service de la Surveillance des communes rappelle que la loi sur les pétitions prévoit, en son art. 6, que l'autorité ne doit communiquer à des tiers, même intéressés, les signatures apposées sur une pétition. Cette disposition est également valable à l'encontre des Conseillers municipaux, qui ne peuvent connaître que le nombre de signatures ainsi que le nom du responsable (premier signataire) d'une pétition, en vue de son audition éventuelle. Les dispositions ont donc été prises par l'administration communale : pour toute nouvelle pétition, le Conseil municipal aura désormais accès au texte mais pas à l'ensemble des signatures.

Le comité de la Course pédestre à travers le Coteau de Bernex invite le Conseil municipal, par un courrier daté du 1^{er} mars, à participer à la prochaine édition : les Conseillers municipaux peuvent notamment participer à la traditionnelle et sympathique « Course des Conseillers ».

Cette 39^e édition aura lieu le 23 avril et la Course des Conseillers aura lieu à 16h15 – même si la journée commencera bien plus tôt. Un apéritif suivra, auquel tous sont cordialement invités.

Le Président propose que toute personne intéressée se manifeste auprès de Mme Decrausaz – il espère que c'est en ordre pour elle car il ne l'a pas concertée à ce propos.

4. Communications du Conseil administratif

M. Vonlanthen annonce une communication en relation avec la pétition intitulée « Oui à l'accueil des réfugiés dans notre pays, mais dans des conditions dignes et responsables ». Suite à la séance tenue à l'aula de Lully en décembre dernier, laquelle a provoqué de très vives réactions, le Conseil administratif a souhaité recevoir les trois porteurs de cette pétition (qui a regroupé environ 900 signatures), à savoir les représentants du groupe « Les parents se mobilisent ». Le Conseil administratif les a auditionnés le 2 mars dernier lors de sa séance hebdomadaire et a rappelé sa volonté d'aller au-delà du simple accueil de migrants en privilégiant la qualité dans le suivi et l'accompagnement de ces personnes.

Une séance d'information sur le dossier des migrants est d'ores et déjà organisée et prévue le lundi 21 mars prochain, à 20h00 à l'aula de l'école de Lully, en présence de M. Christophe Girod, Directeur Général de l'Hospice Général.

5. Présentation du compte rendu financier (crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2015)

M. Vonlanthen passe en revue les divers documents remis aux Conseillers municipaux : le compte rendu financier présente les comptes, ligne par ligne, par nature, au niveau des investissements et du compte d'exploitation ainsi que différents graphiques concernant notamment l'évolution de la dette; le rapport de l'organe de révision présente quant à lui les chiffres habituels (actifs, passifs, compte de pertes et profits) assortis d'un certain nombre de remarques. Ces documents seront ensuite travaillés dans le cadre de la validation des comptes 2015 en commission des Finances.

Comptes 2015 :

Les comptes 2015 présentent CHF 30'108'740.70 aux revenus et CHF 30'102'559.50 aux charges, laissant apparaître un léger bénéfice de CHF 6'181.20. À quelques centaines de francs près, cela correspond au budget voté par le Conseil municipal. C'est le résultat de charges maîtrisées mais de fluctuations importantes au niveau des revenus.

Charges :

Les charges dépassent le budget de CHF 614'000.-. L'essentiel de ce dépassement provient de variations extraordinaires qui ne sont pas dues à l'exploitation courante et qui se décomposent comme suit : augmentation de la provision pour perte sur estimation fiscale pour CHF 350'000.-; rattrapage du décalage des périodes de comptabilisation des énergies (SIG) pour CHF 108.000.- ; création d'une provision pour vacances non prises de CHF 135'000.- (**M. Vonlanthen** indique que la provision pour vacances non prises n'existait pas auparavant et résulte de l'application d'une recommandation de la Cour des Comptes) ; provision pour prime au personnel de CHF 90'000.- (dont CHF 60'000.- avaient été budgétés). Une économie sur les amortissements de CHF 138.000.- suite au financement de certains investissements par la taxe d'écoulement est à relever.

Revenus :

Les revenus dépassent le budget escompté de CHF 614'000.-. D'une part, la commune a enregistré des recettes extraordinaires, dont les plus importantes sont : plus-value suite à la vente de la « ferme Pally » pour un montant de CHF 745'000.- ; dissolution de la provision pour perte sur titres BCGE de CHF 230'000.- (le titre ayant pris de la valeur, la provision a dû être adaptée en conséquence); financements par taxe d'équipement dépassant les valeurs résiduelles au bilan et, par conséquent, enregistrés au fonctionnement, pour CHF 186'000.- ; indemnités perte de gain pour CHF 276'000.-.

Concernant la fluctuation de la provision sur l'estimation du centime, **M. Vonlanthen** explique que la mauvaise surprise provient des recettes fiscales, où la commune perd : CHF 893'000.- sur les personnes physiques, CHF 81'000.- sur les personnes morales et CHF 279'000.- sur la péréquation des personnes morales.

La production des personnes physiques de l'année 2015 uniquement (sans tenir compte des correctifs des années précédentes et hors impôt à la source) est de l'ordre de un million de

francs inférieure à celle communiquée par l'administration fiscale en octobre 2014 lors de l'établissement du budget.

La provision pour perte sur estimation fiscale a donc été utilisée pour CHF 1'004'000.-, puis elle a été reconstituée à hauteur de CHF 1'400'000.-, couvrant désormais une variation possible de 7,7 % sur les estimations. Le Service de Surveillance des communes autorise une provision de l'ordre de 10%, celle de Bernex est donc raisonnable.

La commune a également interpellé l'administration fiscale pour lui demander si les raisons de cette baisse étaient les mêmes que celles ayant affecté les comptes fiscaux 2011 : à l'époque, la baisse était due à trois ou quatre contribuables dont les affaires ne leur permettaient pas de contribuer à hauteur des montants d'impôts qu'ils payaient par le passé. **M. Vonlanthen** aimerait vraiment savoir quelles sont les causes actuellement, car l'erreur d'estimation (1 mio sur 19 mio) est tout de même importante et, à la veille du budget 2017, il faut pouvoir vérifier.

Investissements :

La commune s'est montrée très raisonnable en 2015 puisqu'elle a dépensé CHF 2'549'912.40, soit, pour les postes les plus significatifs : CHF 536'000.- pour la chaufferie centralisée ; CHF 356'000.- pour la réfection des routes ; CHF 239'000.- pour la bibliothèque ; CHF 239'000.- également pour le dispositif de gestion des eaux pluviales (Bernex-Perly-Confignon). Les recettes de subventions et financements par taxe d'écoulement atteignent un montant de CHF 2'400'416.69. Ainsi, les dépenses nettes d'investissement sont donc particulièrement faibles en 2015, soit de CHF 149'495.71.

Baisse de la dette :

Le faible niveau des investissements nets a dégagé le cash nécessaire au remboursement de trois emprunts de 1 mio chacun, arrivés à échéance en 2015. En tenant compte encore d'un amortissement de CHF 150'000.-, la dette passe ainsi de CHF 22'800'000.- à CHF 19'650'000.- ce qui représente CHF 1'946.- de dette par habitant au 31 décembre 2015. De plus, la commune possède une réserve de trésorerie de plus de 4 millions au 31 décembre, qui ne pourra pas dans l'immédiat réduire la dette, la prochaine échéance d'emprunt n'étant qu'en 2020.

Conclusion :

Les recettes extraordinaires ont permis non seulement de pallier le déficit de rentrées fiscales, mais également de reconstituer et renforcer la provision pour perte sur estimation. L'élaboration du prochain budget s'annonce plus compliquée que prévu, situation récurrente depuis plusieurs années et qui perdurera si une redistribution intercommunale des moyens, voire un changement de fiscalité au lieu de domicile, ne se réalise pas.

M. Vonlanthen indique que ces documents seront prochainement envoyés en commission des Finances, où les comptes 2015 seront analysés.

6. DD 108164-3 transformation d'une maison existante, sise route de Soral 93A, en 1 logement et création de 4 logements HPE : demande de dérogation (IUS)

Le Président annonce que les plans ont été affichés dès 19h30 dans la salle du Conseil municipal.

M. Baumann donne lecture du rapport de la commission « Aménagement et Infrastructures » (Annexe 1).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de dérogation.

M. Zufferey rappelle que les lois cantonales priment sur le règlement des constructions, ce qui signifie que l'impact des demandes de dérogation est quasi nul, voire complètement inexistant. En outre, le traitement de ces demandes de dérogations pour les toits plats ou pour l'indice d'utilisation du sol prend un temps important, et cela coûte à la commune. Par conséquent, le groupe SOVE s'abstiendra sur tous les votes de ce type, et ce tant que ce règlement n'aura pas été complètement révisé ou abandonné.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lit la délibération et lance le vote.

Délibération :

- Vu la demande d'autorisation définitive No DD 108164-3 déposée le 8.1.2016 au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie par le requérant, M. François Barras c/o Architraves-Concept Sàrl. Mandataire, M. Pierre-Antoine Rieben, architecte, pour la parcelle No 2751, fe 15 de la Commune de Bernex sise 93A, route de Soral à Bernex pour la transformation d'une maison existante en 1 logement et création de 4 logements HPE
- Vu règlement de construction du village de Bernex de 1980 portant sur l'obligation de déroger à l'indice d'utilisation du sol qui prévoit dans la zone de construction un indice de 0,4
- Vu le rapport de la commission « AI – Aménagement et Infrastructures » du 6 mars 2016
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

Par 9 voix pour, 1 voix contre, 12 abstentions (22 votants)

d'accepter de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport de surface avec un nouvel indice d'utilisation au sol de 0,6 au lieu de 0,4 correspondant à la zone de construction

pour la transformation d'une maison existante en 1 logement et création de 4 logements HPE, selon la demande d'autorisation définitive No DD 108164-3 déposée le 8.1.2016 au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie par le requérant, M. François Barras c/o Architraves-Concept Sàrl. Mandataire, M. Pierre-Antoine Rieben, architecte, pour la parcelle No 2751, fe 15 de la Commune de Bernex sise 93A, route de Soral à Bernex.

7. DD 108659-3 construction d'une villa individuelle (toit plat), au chemin de Calabry 9 : demande de dérogation

Le Président annonce que les plans ont également été affichés dès 19h30 dans la salle du Conseil municipal.

M. Baumann donne lecture du rapport de la commission « Aménagement et Infrastructures » (Annexe 2).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de dérogation.

M. Baumann indique que le groupe PLR votera ce soir cette demande de dérogation, en raison du contexte particulier exprimé dans le rapport ainsi que de la préservation d'une entité architecturale propre, également renommée et recensée. Il faut savoir déroger, chose que le groupe fait ce soir.

M. Bisol indique que l'UDC acceptera également cette demande de dérogation au vu des circonstances de la situation. Il est regrettable de constater qu'actuellement les toits plats mènent à des situations cocasses. Tout toit plat en appelle d'autres, c'est pour cela qu'il faut lutter contre les toits plats pour préserver les villages : il faut absolument construire des villas ou des maisons à deux pans. Malheureusement, dans ce cas de figure, **M. Bisol** ne peut que regretter et accepter cette situation qui a été infligée, par le passé, par certains élus qui n'ont pas vu la chose venir, ce qui est regrettable.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lit la délibération et lance le vote.

Délibération :

- Vu la demande d'autorisation définitive No DD 108659-3 déposée le 10.2.2016 au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie par le requérant, M. Pierre Dufour pour Archibat Sàrl. Mandataire, M. Nicolas Roll, architecte, pour la parcelle No 8762, fe 42 de la Commune de Bernex sise 9, chemin de Calabry à Bernex pour la construction d'une villa individuelle avec véranda et couvert pour voiture.
- Vu règlement de construction du village de Bernex de 1980 portant sur l'obligation de prévoir des toitures à deux pans
- Vu le rapport de la commission « AI – Aménagement et Infrastructures » du 6 mars 2016
- Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

Par 10 voix pour et 12 abstentions (22 votants)

D'accepter de donner son accord à l'octroi d'une dérogation à l'obligation de prévoir une toiture à deux pans

pour la construction d'une villa individuelle avec véranda et couvert pour voiture, selon la demande d'autorisation définitive No DD 108659-3 déposée le 10.2.2016 au Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie par le requérant, M. Pierre Dufour pour Archibat Sàrl. Mandataire, M. Nicolas Roll, architecte, pour la parcelle No 8762, fe 42 de la Commune de Bernex sise 9, chemin de Calabry à Bernex.

8. Cautionnement de la Commune de Bernex en faveur de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement en vue de l'acquisition, par la FCBL, d'un ensemble de parcelles situées dans le Vieux-Lully, d'un périmètre de 4001 m².

M. Zufferey donne lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » (Annexe 3).

Le Président précise qu'il s'agit bien de 4001 m² et non de 4002 m² comme cité dans le rapport. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** lit la délibération et lance le vote.

Délibération :

- Vu la vente réalisée par la Commune de Bernex à la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) des parcelles N° 8763 fe 15, N° 8764 fe 15 et N° 8258 fe 15, approuvée par le vote de la délibération N° 1050 du Conseil municipal du 15 décembre 2015
- Vu l'intention de la FCBL de construire sur lesdites parcelles un nouvel ensemble de logements avec parking et place de village
- Vu la nécessité de procéder avec l'aide d'un assistant au maître d'ouvrage à un appel d'offres sous la forme d'un concours d'architecture en équipe pluridisciplinaire à un degré avec procédure sélective SIA 142
- Vu le rapport de la commission « FA - Finances et Administration » du 6 mars 2016
- Conformément à l'article 7, alinéa 2, lettre e) des statuts de la FCBL, modifié et approuvé par le Conseil municipal le 18 septembre 2012
- Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 22 voix pour (unanimité des membres présents)

D'autoriser le Conseil administratif :

1. à accorder à la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement une garantie de CHF 2.000.000.- destinée au financement de l'achat des parcelles N° 8763 fe 15, N° 8764 fe 15 et N° 8258 fe 15, et au financement de l'appel d'offres sous la forme d'un concours d'architecture en équipe pluridisciplinaire à un degré avec procédure sélective SIA 142 ;
2. de désigner deux de ses membres pour signer l'acte authentique;
3. de mentionner ce cautionnement en pied de bilan de la Commune de Bernex.

9. Projet de motion du groupe PLR : « Inauguration de la cour et du parc Marina »

M. Baumann effectue une présentation de la motion. Cette motion demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de profiter de la fin des travaux du Parc Marina pour inaugurer ces deux lieux, qui ont été reçu par voie de legs. Cette inauguration pourrait être réalisée lors du Week-end Musical de la Rue de Bernex, soit début septembre. De plus, la Cour Marina sera utilisée lors de cet événement, ce qui constitue un argument supplémentaire pour l'inaugurer à ce moment-là.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Il rappelle qu'il n'y a qu'une prise de parole par personne mais que le porteur de la motion peut répliquer. La parole n'étant pas demandée, **le Président** lance le vote sur l'entrée en matière.

- **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des 22 votants.**

Le Président ouvre le débat sur cette motion.

Mme Marconi indique que le groupe SOVE se réjouit de ce nouvel espace vert à Bernex, qui plus est faisant le lien entre la Rue de Bernex et le chemin de Saule. Cependant, le groupe estime que l'inauguration de ce parc mérite d'être une manifestation à part entière et que le fait de coupler cette fête au Week-end Musical ne semble pas très opportun. En effet, les amateurs de musique risquent de ne pas se sentir concernés – d'autant que les visiteurs des rencontres musicales sont souvent des personnes étrangères à la commune – et l'événement sera noyé dans la masse. Ce parc a été légué aux habitants de Bernex, et il semble donc juste de rendre hommage à Mme Marina Cruz-Favre avec les Bernésiens. Le groupe SOVE propose donc un amendement à cette motion, après le point 2 des considérants : « *Le Conseil municipal invite son Conseil administratif à inaugurer officiellement le parc et la cour Marina lors d'une manifestation publique dédiée à cet événement et invite le Conseil administratif à faire une proposition de date dès la fin des travaux d'aménagement du parc, en remerciement de Feu Madame Marina CRUZ FAVRE pour le don de ces deux espaces dévoués à toutes et à tous conformément à son souhait.* »

Le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Gioria indique que son groupe estime que rendre un hommage à Marina est une très bonne idée – elle était la plus grande supportrice du Conseil municipal, parfois la seule avec Mme Anne-Marie Vonlanthen, à qui il rend hommage également. Le groupe PDC suivra l'amendement du groupe SOVE pour les mêmes raisons : il doit s'agir d'une fête bernésienne, alors que le Week-end Musical est probablement la moins bernésienne de toutes les fêtes organisées par la commune car beaucoup de gens viennent de l'extérieur. Ils ne seront pas nécessairement sensibles à cet hommage.

La parole n'étant plus demandée sur cet amendement, **le Président** le relit et lance le vote sur cet amendement :

- **L'amendement est accepté par 14 voix pour et 8 refus (22 votants).**

La parole n'étant plus demandée sur cette motion, **le Président** lance le vote :

- **La motion telle qu'amendée est acceptée par 19 voix pour et 3 voix contre (22 votants).**

10. Questions

M. Bisol remercie le Maire pour sa lecture du rapport sur les comptes de l'exercice 2015.

M. Bisol souhaiterait savoir s'il serait possible que ce rapport soit remis aux Conseillers municipaux avant la lecture au Conseil municipal afin de pouvoir en prendre connaissance à l'avance et d'avoir la possibilité de poser des questions lors de la séance.

M. Gioria souhaiterait revenir sur une intervention faite au sujet des pétitions et de leur traitement. **M. Gioria** n'a pas tout à fait compris : les Conseillers municipaux n'auraient le droit de connaître que le premier pétitionnaire et le reste sera caviardé, selon la loi sur les pétitions du Canton de Genève, est-ce exact ?

Cela lui est confirmé.

M. Gioria relève tout de même un élément qui lui semble absurde : s'il souhaite lui-même signer la pétition, il a plus de chances de savoir qui sont les pétitionnaires qui ont signé la même feuille que lui qu'un Conseiller municipal qui la recevrait et serait censé la traiter.

M. Gioria trouve cela un peu saugrenu, voire antidémocratique.

11. Informations

M. Vonlanthen :

SOCIAL/JEUNESSE

Dans le cadre du dossier des migrants, une septantaine de personnes a participé à la séance d'information pour les bénévoles potentiels, organisée il y a quelques jours sur la commune. Un questionnaire leur a été remis en vue d'identifier les motivations, les envies et les disponibilités de chacun et de chacune. La commune collabore avec l'Hospice Général dans la coordination des activités futures auxquelles ces bénévoles pourraient participer. **M. Vonlanthen** rappelle qu'une séance d'information se tiendra le 21 mars prochain, en présence du Directeur général de l'Hospice, à l'aula de l'école de Lully (20h00).

Les cours de conversation française donnés par des bénévoles de la commune depuis la mi-janvier aux messieurs du Lagnon (du lundi au jeudi, de 18h00 à 19h30) donne une satisfaction totale à tous, et il y a beaucoup de participants.

Un contrat de prêt de locaux est sur le point d'être signé avec les paroisses protestante et catholique pour y organiser des activités, idéalement hebdomadaires, pour élargir petit à petit l'offre faite aux migrants.

Les cinq familles de Pré-Lauret semblent trouver un nouveau rythme de vie à Sézenove. Quelques bénévoles et traducteurs réguliers – notamment des parents d'élèves de Lully – ont établi une bonne relation avec les familles, leur donnent des coups de main, etc. Des cours de français pour les adultes ont débuté en mars, tous les jours dans les salles communes, car les cours en ville sont saturés. L'Hospice Général coordonne le tout.

Le repas de Pâques de la Fondation Block est prévu le mercredi 23 mars à 11h30 et est géré par le Service Social.

M. Huguenin :

Le samedi 2 avril, le Marché de Bernex fera son retour sur l'esplanade de la mairie. Le Conseil administratif espère retrouver de nombreux visiteurs lors de ce rendez-vous désormais traditionnel et incontournable de la vie bernésienne. Le thème pour cette édition sera « Graines et plantons ».

La Course pédestre aura lieu le 23 avril, et les t-shirts pour les Conseillers municipaux, aux couleurs de la commune, seront remis dans le même local que celui des dossards le jour même.

Potagers urbains : Une séance de lancement à eu lieu à Cressy, où plus d'une trentaine d'habitants ont manifesté leur intérêt pour cette action, preuve de l'attrait pour ce type d'aménagement urbain participatif.

La création des potagers urbains est prévue le week-end du 13 mai. Il est probable qu'une inauguration se tiendra début juin sur place – les Conseillers municipaux en seront informés et y seront invités.

Echange de particulier à particulier : Bernex soutient l'entreprise Tryngo, qui met en relation via un site internet dédié les particuliers bernésiens pour l'échange de biens courants ou de services. Une information avec le lien internet et les modalités d'inscription figurera dans le prochain journal.

Mme Antille :

ACTIVITES CULTURELLES/MANIFESTATIONS

Un conte pour enfants dès 4 ans, « Paulette et Cie » sera représenté le 16 mars à la Galerie aux Portes de la Champagne. Ce conte est déjà complet.

« Concert en Famille », une nouvelle activité, se tiendra le samedi 19 mars de 10h00 à 11h30 pour les 3 à 6 ans. Le Service Culturel et l'école de musique de Bernex proposent aux enfants et à leurs parents une activité autour de la musique, un beau projet pédagogique développé par l'OSR pour découvrir une œuvre : en l'occurrence ce sera « Pierre et le Loup ». Ce concert est complet également.

Le mercredi 6 avril à 15h30, à la Galerie aux Portes de la Champagne, se tiendra le conte « L'Ô » par la compagnie Tamiero, pour les enfants de 0 à 4 ans. Ce conte est déjà complet.

Une nouvelle activité est offerte par le Service Culturel, à savoir les Amuse-bouche de la Galerie, le vendredi 8 avril 2016. Le spectacle intitulé « Ba(1)lade en musique dans la Suisse mystérieuse » (contes en musique par Musicatypique) aura lieu à 19h30 et un apéritif sera offert à 19h00. (Durée : 45 min., tous publics dès 10 ans)

Une exposition de Michaël Annen dans la Galerie aux Portes de la Champagne du 15 avril au 1^{er} mai 2016. Le vernissage aura lieu le jeudi 14 avril à 18h30 en présence de l'artiste.

Un documentaire « Connaissance du Monde » sera projeté le 18 avril à 20h00 à l'aula de l'école de Lully. Le thème sera « Le Maroc : Des cités impériales au sud marocain ».

Ecole de musique de Bernex : Les inscriptions sont ouvertes, il suffit soit de se rendre à la réception, soit sur le site internet de la commune.

L'observation du ciel au Signal de Bernex aura lieu le 16 mars dès 19h00.

Fric-froc de Lully: Le Fric-froc printemps/été aura lieu le samedi 9 avril 2016, de 8h30 à 12h00 dans la salle de gymnastique de l'école de Lully.

Le dimanche 10 avril à 17h30 aura lieu le concert « Duo W » à l'église catholique de Bernex, avec Vincent Barras (saxophone) et Vincent Thévenaz (orgue).

M. Gioria indique qu'une partie du Conseil municipal a pu, grâce au Bernex Ski Club, se rendre à un samedi de ski. Au nom de ceux qui y sont allés, **M. Gioria** souhaite remercier cette association, qui fait un travail remarquable, notamment auprès des jeunes de la commune. Ils arrivent à sortir la population bernésienne quelques samedis pendant l'hiver pour des sommes modiques – alors que le ski est un sport qui coûte plutôt cher : ils font des merveilles et il faut donc ici remercier cette association au nom du Conseil municipal.

Mme Friedli avait préparé une intervention allant dans le même sens que celle de M. Gioria et souhaitait également remercier le Bernex Ski Club. **Mme Friedli** a beaucoup aimé de moment sportif de convivialité et espère que la sortie sera reconduite.

M. Friedli souhaite revenir sur la collaboration de la commune avec Tryngo : il souligne l'excellence de cette initiative. La commune de Bernex ouvre la voie en Suisse sur ce concept et c'est tout à son honneur. **M. Friedli** félicite tous ceux qui ont œuvré en ce sens.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assemblée pour les débats sereins et constructifs tenus ce soir et il propose de se retrouver à l'extérieur de la salle pour une verrée à la santé de Jean-Paul Levet pour son anniversaire et pour poursuivre les discussions. Le Président souhaite à celles et ceux qui ne peuvent rester pour la verrée un bon retour chez eux et lève la séance à 20h50.

**La prochaine séance est fixée au
Mardi 19 avril 2016
à 20h00**

La Secrétaire :

Ariane Chassot

Le Président :

André Baud

Bernex, le 19 avril 2016